

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1666

3 juillet 2012

SOMMAIRE

ACMBernstein Strategies	79947	Gran Tierra Finance (Luxembourg) S.à r.l.	79952
AOB Holdings	79942	Green for Growth Fund, Southeast Europe SA, SICAV-SIF	79931
Athalia	79923	Greythan Invest S.A.	79953
Bardane Strategies S.A.	79963	GT Local Invest 8 (Lux) S.à r.l.	79953
Compagnie Européenne de Financement C.E.F. S.A.	79951	GT Local Invest 8 (Lux) S.à r.l.	79956
CSCP Credit Acquisition Holdings Luxco Sàrl	79927	Hansteen Germany Holdings S.à r.l.	79962
Desta S.A. SPF	79962	Hansteen Rodenbach S.à r.l.	79962
Devred Luxembourg	79922	Hansteen Soltau S.à r.l.	79963
Eaton Holding V S.à r.l.	79934	Hansteen Tegel S.à r.l.	79963
Eiger Securities S. à r.l.	79947	HarbourVest VII-Venture S.à r.l.	79947
Gaia International Holding S.à r.l.	79937	Havilland (Luxembourg) Sàrl	79967
Gapi Europe S.A.	79941	Heirens Constructions S.àrl.	79968
GDF SUEZ Treasury Management	79931	Heliaste Immobilière S.A.	79968
Generale Kapital und Invest Gesellschaft AG	79941	Heliaste Immobilière S.A.	79968
Generali Multinational Pension Solutions SICAV	79927	Henkel Luxembourg S.à r.l.	79967
Genvest SPF S.A.	79942	H.F. S.A.	79960
Germanix	79953	H.K. Baustudio SA	79960
Global Climate Partnership Fund SA, SI- CAV-SIF	79931	Hôtel MEYER S.A.	79942
Global Institutional Capital S.à r.l.	79931	Hôtel Royal S.A.	79967
Global-Pack S.à r.l.	79946	H.S. Art in Metal Lux	79961
GMT Global Multi-Strategy	79951	Joint Bulk Investors S.A.	79939
GMT Global Multi-Strategy Fund of Funds	79952	L'Arche d'Alliance S.A.	79956
Goldman Sachs Private Equity Holdings Luxembourg S.à r.l.	79937	Le Grand Chêne S.A.	79923
Goldman Sachs Private Equity Holdings Luxembourg S.à r.l.	79939	LSF Japan Investments I S.àrl.	79932
Goldman Sachs Private Equity Holdings Luxembourg S.à r.l.	79939	Luxsaar G.m.b.H.	79951
Goyave Investments S.A.	79952	Majestic Global Business S. à r.l.	79952
Grand Hôtel de Vianden S.à r.l. - Ancien Hof van Holland	79953	Opus GP Sàrl	79932
		Pierre Bassing-Houyoux succ. L. et C. Bass- ing	79961
		Poclain Marketing & Services	79963
		Serenity Gaia S.à r.l.	79937
		The Consultancy S.A.	79968
		Xanthos S.A.	79961

Devred Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1661 Luxembourg, 25, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 169.242.

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE À LUXEMBOURG

La société Devred est une société par actions simplifiée de droit Français (la «Société»), ayant son siège social au 4 rue Rougemont, 75009 Paris (France) et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 342 948 965.

Par une résolution du 6 juin 2012, reproduite ci-après par extrait, le Président de la S.A.S Devred, Monsieur Philippe BARBRY, a décidé d'ouvrir une succursale au Luxembourg sous la dénomination de «Devred Luxembourg» (la «Succursale»).

Date de constitution

La Succursale a été constituée le 6 juin 2012.

Siège social

Le siège social de la Succursale est localisé au 25, avenue de la Gare, L-1661 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

Objet principal

La Succursale aura pour objet principal d'effectuer toutes les opérations se rapportant à l'activité de vente de vêtements confectionnés pour hommes.

Activités de la Succursale

La Succursale opérera dans le cadre des activités suivantes (les «Activités»):

- l'exploitation industrielle et commerciale de tous établissements concernant la fabrication, l'achat, la vente de vêtements de confection et sur mesures, de bonneterie, chemiserie et tous articles de trousseaux pour hommes, femmes et enfants, y compris les montres et la bagagerie, la parfumerie, en France et dans tous pays;
- la participation à toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus, par voie de création de sociétés nouvelles, de location-gérance, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance avec commandites en participation à toutes autres sociétés;
- et, en général, toutes opérations financières, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et de nature à favoriser le développement ou l'extension de ladite société sans aucune exception ni réserve.

Représentant permanent de la Succursale

Monsieur Philippe BARBRY, né le 26 mai 1959 à LILLE (59), demeurant 77 bis rue des Duriez, 59420 MOUVAUX (France) a été nommé Gérant de la Succursale.

Pouvoir du représentant permanent de la Succursale.

La gestion de la Succursale sera confiée à un Gérant, qui aura un pouvoir étendu et sans restriction de représenter la Succursale et donc, est autorisée à prendre toutes les décisions, à faire tous les actes et à signer tous les documents, au nom et pour le compte de la Succursale Luxembourgeoise, qu'il jugera appropriés dans le cadre de la réalisation, l'achèvement, ou l'exécution de l'objet de la Succursale Luxembourgeoise, les Activités et les fonctions, comprenant, mais non limitées à, ce qui suit:

- ouvrir et administrer des comptes bancaires;
- louer des bureaux;
- conclure des contrats de services;
- employer du personnel au nom et pour le compte de la Succursale Luxembourgeoise;
- organiser et surveiller les opérations quotidiennes;
- représenter la Succursale Luxembourgeoise devant toute administration et autorité locale ou étrangère;
- exercer toute tâche en relation avec les Activités de la Succursale Luxembourgeoise.

Tous pouvoirs sont donnés au Gérant de la Succursale Luxembourgeoise, pour procéder à la désignation du Gérant-Délégué à la gestion journalière.

La Succursale sera, vis-à-vis des tiers, engagée en toutes circonstances, par la signature du Gérant de la Succursale Luxembourgeoise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juin 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012067414/54.

(120095873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Le Grand Chêne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.649.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 21 mai 2012

1. M. Massimo RASCHELLA n'a pas été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. M. Sébastien ANDRE n'a pas été reconduit dans son mandat d'administrateur.

3. M. Jacques CLAEYS n'a pas été reconduit dans son mandat d'administrateur.

4. Mme Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

5. M. Vincent REGNAULT, administrateur de sociétés, né à Anderlecht (Belgique), le 4 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018

6. M. Hans DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas) le 19 avril 1960, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur et président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

7. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Luxembourg, le 11.06.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Le Grand Chêne S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012067590/27.

(120096031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Athalia, Société Civile.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg E 4.796.

Minutes of the general meeting of shareholders of the Company held in Luxembourg on 7 June 2012

The meeting was called to order at 5.00 p.m. and was chaired by Maître Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appointed Maître Caroline Taudière, lawyer, residing in Luxembourg, as secretary of the meeting.

The meeting elected as scrutineer Maître Hervé Précigoux, lawyer, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman recalled that the agenda of the meeting reads as follows:

Agenda

1 To amend the corporate object of the Company and restate article 8 of the Company's article of incorporation which after amendment shall have the following wording:

"The object of the Company is the subscription, acquisition, holding, management and/or disposal of interests in the Partnership, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans to the Partnership. The Company may also borrow and grant security in this respect but only to the extent that the amount borrowed and/or secured by the Company is used only for the purposes of (i) acquiring and/or subscribing Interests in /providing loans to the Partnership and (ii) carrying out its activities as above mentioned."

2 To restate the first sentence of article 11 of the Company's articles of incorporation,

"The Company is formed for a limited duration of 50 years."

3 To restate article 15, paragraph 1 of the Company's article of incorporation, which after amendment shall have the following wording:

"The Company shall be managed by one or several Manager(s) (the "Manager(s)"), who may be removed with or without cause, with the consent of APES. Any successor will be appointed by a decision of the shareholders resolving at the majority set forth at article 24 of the present Statutes from a list of candidates presented by APES."

4 To restate article 16, paragraph 2 of the Company's article of incorporation, which after amendment shall have the following wording:

"Notwithstanding the above, the Manager(s) shall not take any decision related to the following matters unless each of such decision has been approved by the general meeting of shareholders resolving at the majority requirement set forth at article 24 of the present Statutes:

- (a) Sell, transfer, assign or otherwise dispose all or part of the Interest held by the Company in the Partnership; and
- (b) Exercise its voting rights (or decide not to exercise them) in the Partnership in relation to decisions affecting the rights of the Company."

5 To restate article 24, paragraph 6 of the Company's article of incorporation which, after amendment shall have the following wording:

"A general meeting may validly resolve on all the items of the agenda and resolutions shall, subject to the provisions of the present Statutes, be adopted at a majority of votes representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital of the Company."

6 Miscellaneous.

(i) The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and their number of shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present minutes.

(ii) The whole corporate capital is represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declare that they have been duly informed on all items of the above agenda prior to the meeting.

(iii) The present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The statements made above by the Chairman are approved by the meeting.

The meeting then discussed all items of the agenda and unanimously adopted each of the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the corporate object of the Company and restate article 8 of the articles of incorporation of the Company. Said article will from now on read as follows:

" **Art. 8.** The object of the Company is the subscription, acquisition, holding, management and/or disposal of interests in the Partnership, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans to the Partnership. The Company may also borrow and grant security in this respect but only to the extent that the amount borrowed and/or secured by the Company is used only for the purposes of (i) acquiring and/or subscribing Interests in / providing loans to the Partnership and (ii) carrying out its activities as above mentioned."

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved restate the first sentence of article 11 of the Company's articles article of incorporation. Said sentence will from now on read as follows:

"The Company is formed for a limited duration of 50 years."

The general meeting of shareholders further resolved to acknowledge that second sentence of article 11 of the Company's articles article of incorporation remains unchanged.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to restate article 15, paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company. Said article 15, paragraph 1 will from now on read as follows:

" **Art. 15.** The Company shall be managed by one or several Manager(s) (the "Manager(s)"), who may be removed with or without cause, with the consent of APES. Any successor will be appointed by a decision of the shareholders resolving at the majority set forth at article 24 of the present Statutes from a list of candidates presented by APES."

The general meeting of shareholders further resolved to acknowledge that paragraphs 2 to 9 of article 15 of the Company's articles article of incorporation remain unchanged.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to restate article 16, paragraph 2 of the articles of incorporation of the Company. Said paragraph 2 of article 16 will from now on read as follows:

Art. 16. (paragraph 2). "Notwithstanding the above, the Manager(s) shall not take any decision related to the following matters unless each of such decision has been approved by the general meeting of shareholders resolving at the majority requirement set forth at article 24 of the present Statutes:

- (a) Sell, transfer, assign or otherwise dispose all or part of the Interest held by the Company in the Partnership; and
- (b) Exercise its voting rights (or decide not to exercise them) in the Partnership in relation to decisions affecting the rights of the Company."

The general meeting of shareholders resolved to acknowledge that first paragraph of article 16 of the Company's articles of incorporation remains unchanged.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolved to restate article 24, paragraph 6 of the articles of incorporation of the Company. Said paragraph 6 of article 24 will from now on read as follows:

Art. 24. (paragraph 6). "A general meeting may validly resolve on all the items of the agenda and resolutions shall, subject to the provisions of the present Statutes, be adopted at a majority of votes representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital of the Company."

The general meeting of shareholders resolved to acknowledge that paragraphs 1 to 5 and 7 of article 24 of the Company's articles of incorporation remain unchanged.

The members of the bureau who know and speak English, stated that the present minutes have been worded in English followed by a French version; and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

There being no other business to be discussed, the meeting was adjourned at 5:15 p.m. and these minutes signed by the members of the bureau of the meeting.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'assemblée est déclarée ouverte à 17.00 heures et est présidée par Maître Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Maître Caroline Taudière, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Maître Hervé Précigoux, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'objet sociale de la Société et refonte de l'article 8 des statuts de la Société qui après modification sera rédigé comme suit:

« **Art. 8.** La Société a pour objet la souscription, l'acquisition, la détention, la gestion et/ou la cession de participations dans le Partnership ainsi que l'administration, le développement et la gestion de telles participations.

La Société pourra accorder des prêts au Partnership. La Société pourra également emprunter et accorder des sûretés à cet égard mais seulement dans la mesure où le montant emprunté et/ou garanti par la Société est utilisé uniquement afin de (i) acquérir et/ou souscrire des Participations dans / fournir des prêts au Partnership et (ii) réaliser ses activités telles que mentionnées ci-dessus.»

2. Refonte de la première phrase de l'article 11 des statuts de la Société:

«La Société est constituée pour une durée déterminée de 50 ans.»

3. Refonte du premier paragraphe de l'article 15 des statuts de la Société qui après modification sera rédigé comme suit:

«La gestion de la Société est assurée par un ou plusieurs gérant(s) (le(s) «Gérant(s)») qui pourront être révoqués avec ou sans juste motif, avec l'accord d'APES. Le successeur sera nommé par une décision des associés statuant à la majorité prévue à l'article 24 des présents statuts à partir d'une liste de candidats proposée par APES.»

4. Refonte du deuxième paragraphe de l'article 16 des statuts de la Société qui après modification sera rédigé comme suit:

«Nonobstant ce qui précède, le(s) Gérant(s) ne devra(ont) pas prendre de décision relative aux questions suivantes à moins qu'une telle décision ait été approuvée par l'assemblée générale des associés décidant à la majorité prévue à l'article 24 des présents Statuts:

(a) vendre, transférer, attribuer ou autrement disposer de tout ou partie de la Participation détenue par la Société dans le Partnership; et

(b) exercer ses droits de vote (ou décider de ne pas les exercer) dans le Partnership par rapport aux décisions affectant les droits de la Société.»

5. Refonte du sixième paragraphe de l'article 24 des statuts de la Société qui après la modification sera rédigé comme suit:

«L'assemblée générale statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont, sous réserve des dispositions figurant dans les présents statuts, prises à la majorité des voix représentant au moins soixante-quinze pourcents (75%) du capital social de la Société.»

6. Divers

(i) Les associés présents et représentés, les mandataires des associés présents et représentés et le nombre des parts sociales détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des associés représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent procès-verbal.

(ii) L'intégralité du capital social émis est représentée à l'assemblée générale et tous les associés présents ou représentés déclarent avoir dûment pris connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée.

(iii) L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Les propositions faites par le Président ont été approuvées par l'assemblée.

L'assemblée, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de modifier l'objet sociale de la Société et de refondre de l'article 8 des statuts de la Société. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 8.** La Société a pour objet la souscription, l'acquisition, la détention, la gestion et/ou la cession de participations dans le Partnership ainsi que l'administration, le développement et la gestion de telles participations.

La Société pourra accorder des prêts au Partnership. La Société pourra également emprunter et accorder des sûretés à cet égard mais seulement dans la mesure où le montant emprunté et/ou garanti par la Société est utilisé uniquement afin de (i) acquérir et/ou souscrire des Participations dans / fournir des prêts au Partnership et (ii) réaliser ses activités telles que mentionnées ci-dessus.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de modifier la première phrase de l'article 11 des statuts de la Société. Ladite phrase sera dorénavant rédigée comme suit:

«La Société est constituée pour une durée déterminée de 50 ans.»

L'assemblée générale des associés a ensuite décidé de prendre acte que la deuxième phrase de l'article 11 des statuts de la Société reste inchangée.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 15 des statuts de la Société. Ledit article 15, paragraphe 1, sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 15.** La gestion de la Société est assurée par un ou plusieurs gérant(s) (le(s) «Gérant(s)») qui pourront être révoqués avec ou sans juste motif, avec l'accord d'APES. Le successeur sera nommé par une décision des associés statuant à la majorité prévue à l'article 24 des présents statuts à partir d'une liste de candidats proposée par APES.»

L'assemblée générale des associés a ensuite décidé de prendre acte que les paragraphes 2 à 9 de l'article 15 des statuts de la Société restent inchangés.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de modifier le deuxième paragraphe de l'article 16 des statuts de la Société. Ledit article 16, paragraphe 2, sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 16. (paragraphe 2). «Nonobstant ce qui précède, le(s) Gérant(s) ne devra(ont) pas prendre de décision relative aux questions suivantes à moins qu'une telle décision ait été approuvée par l'assemblée générale des associés décidant à la majorité prévue à l'article 24 des présents Statuts:

(a) vendre, transférer, attribuer ou autrement disposer de tout ou partie de la Participation détenue par la Société dans le Partnership; et

(b) exercer ses droits de vote (ou décider de ne pas les exercer) dans le Partnership par rapport aux décisions affectant les droits de la Société.»

L'assemblée générale des associés a ensuite décidé de prendre acte que le premier paragraphe de l'article 16 des statuts de la Société reste inchangé.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de modifier le sixième paragraphe de l'article 24 des statuts de la Société. Ledit article 24, paragraphe 6, sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 24. (paragraphe 6). «L'assemblée générale statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont, sous réserve des dispositions figurant dans les présents statuts, prises à la majorité des voix représentant au moins soixante-quinze pourcents (75%) du capital social de la Société.»

L'assemblée générale des associés a ensuite décidé de prendre acte que les paragraphes 1 à 5 et 7 de l'article 24 des statuts de la société restent inchangés.

Le membres du bureau qui connaissent et parlent la langue anglaise, ont déclaré par la présente que le présent procès-verbal a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h15 et le procès verbal est signé par les membre du bureau.

Signatures

Chairman / Secretary / Scrutineer

Référence de publication: 2012066619/194.

(120094986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Generali Multinational Pension Solutions SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.004.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre de démission que:

- Monsieur Amerigo BORRINI, avec adresse professionnelle au 2 Piazza Duca degli Abruzzi, 34132 Trieste, Italie, a démissionné en tant qu'administrateur de la société GENERALI MULTINATIONAL PENSION SOLUTIONS SICAV, avec siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B141004, avec effet au 3 mai 2012.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012066202/15.

(120094696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

CSCP Credit Acquisition Holdings Luxco Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 151.142.

In the year two thousand and twelve, on the first of June,

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

Centerbridge Special Credit Partners L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware, with registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered at the register of the State of Delaware under number 7326377;

hereby represented by Maître Caroline Taudière, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 1st June 2012,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

Centerbridge Special Credit Partners L.P. (the "Shareholder") has requested the undersigned notary to record that it is the sole shareholder of CSCP CREDIT ACQUISITION HOLDINGS LUXCO S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of eight hundred twenty-nine thousand five hundred sixty-four euro (EUR 829,564.-), with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed dated 21 January 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 541 of 12 March 2010, and registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.142 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a notarial deed on 9 April 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1085 dated 25 May 2010.

The Shareholder, represented as stated hereabove, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the share capital of the Company by an amount of seven hundred thirteen thousand one hundred sixteen euro (EUR 713,116.-), so as to raise it from its present amount of eight hundred twenty-nine thousand five hundred sixty-four euro (EUR 829,564.-) to one million five hundred forty-two thousand six hundred eighty euro (EUR 1,542,680.-).

2 To issue seven hundred thirteen thousand one hundred sixteen (713,116) new shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept the subscription for these new shares by Centerbridge Special Credit Partners L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware, with registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered at the register of the State of Delaware under number 7326377 and to accept payment in full for each such new shares corresponding to the aggregate nominal value of such shares and an aggregate share premium of sixty-four cents of euro (EUR 0.64), by a contribution in kind.

4 To amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above resolutions.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of seven hundred thirteen thousand one hundred sixteen euro (EUR 713,116.-), so as to raise it from its present amount of eight hundred twenty-nine thousand five hundred sixty-four euro (EUR 829,564.-) up to one million five hundred forty-two thousand six hundred eighty euro (EUR 1,542,680.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue seven hundred thirteen thousand one hundred sixteen (713,116) new shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, represented by Maître Caroline Taudière, prenamed, acting in her capacity as duly authorised attorney-in-fact of the Shareholder, by virtue of the pre-mentioned proxy (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe for seven hundred thirteen thousand one hundred sixteen (713,116) new shares, having each a nominal value of one euro (EUR 1.-), with payment of a share premium of an aggregate amount of sixty-four cents of euro (EUR 0.64), and to make payment for such new shares by a contribution in kind consisting of receivables of an aggregate amount of five hundred seventy thousand four hundred twenty-two Great Britain Pounds (GBP 570,422.-), corresponding to seven hundred thirteen thousand one hundred sixteen euro and sixty-four cents (EUR 713,116.64) converted at the exchange rate as at 31 May 2012 of zero point seven nine nine nine Great Britain Pound (GBP 0.7999) for one euro (EUR 1.-) (the "Contribution").

The Contribution represents a value of an aggregate amount of five hundred seventy thousand four hundred twenty-two Great Britain Pounds (GBP 570,422.-), corresponding to seven hundred thirteen thousand one hundred sixteen euro and sixty-four cents (EUR 713,116.64) converted at the exchange rate as at 31 May 2012 of zero point seven nine nine nine Great Britain Pound (GBP 0.7999) for one euro (EUR 1.-).

Proof of the ownership by the Shareholder of the receivables constituting the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscriber declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Subscriber further stated that a valuation report has been drawn up by the Managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Valuation Report"), which Valuation Report after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The conclusions of that Valuation Report read as follows:

"Based on the valuation methodology above described, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the seven hundred thirteen thousand one hundred sixteen (713,116) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to be issued with a share premium in an aggregate amount of sixty-four cents of euro (EUR 0.64)."

Thereupon, the Shareholder resolved (i) to accept the said subscription and payment by the Shareholder, (ii) to allot the new shares to the Shareholder as stated hereabove, and (iii) to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

Third resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on be read as follows:

“ **Art. 6.** The issued capital of the Company is set at one million five hundred forty-two thousand six hundred eighty euro (EUR 1,542,680.-) divided into one million five hundred forty-two thousand six hundred eighty (1,542,680) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up”.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand two hundred euro (EUR 2,200).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier juin,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Centerbridge Special Credit Partners L.P., une «limited partnership» régie par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis-d'Amérique, et immatriculée auprès du registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 7326377;

représentée aux fins des présentes par Maître Caroline Taudière, avocat, demeurant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 1^{er} juin 2012.

La précitée procuration restera annexée aux présentes.

Centerbridge Special Credit Partners L.P. (l'«Associé») a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est le seul et unique associé de CSCP CREDIT ACQUISITION HOLDINGS LUXCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de huit cent vingt-neuf mille cinq cent soixante-quatre euros (EUR 829.564.-), dont le siège social est au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 21 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 541 du 12 mars 2010, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 151.142 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte notarié en date du 9 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1085, en date du 25 mai 2010.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de sept cent treize mille cent seize euros (EUR 713.116,-) pour le porter de son montant actuel de huit cent vingt-neuf mille cinq cent soixante-quatre euros (EUR 829.564,-) à un million cinq cent quarante-deux mille six cent quatre-vingt euros (EUR 1.542.680,-).

2 Émission de sept cent treize mille cent seize (713.116) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par Centerbridge Special Credit Partners L.P., une «limited partnership» régie par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis-d'Amérique, et immatriculée auprès du registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 7326377 et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales correspondant à la valeur nominale totale de ces parts sociales et à une prime d'émission d'un montant total de soixante-quatre centimes d'euro (EUR 0,64), par un apport en nature.

4 Modification de l'alinéa un de l'article 6 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de sept cent treize mille cent seize euros (EUR 713.116,-) pour le porter de son montant actuel de huit cent vingt-neuf mille cinq cent soixante-quatre euros (EUR 829.564,-) à un million cinq cent quarante-deux mille six cent quatre-vingt euros (EUR 1.542.680,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre sept cent treize mille cent seize (713.116) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à compter du jour de ces résolutions.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé, représenté par Maître Caroline Taudière, prénommée, agissant en qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé, en vertu de la procuration sus-mentionnée, (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire sept cent treize mille cent seize (713.116) nouvelles parts sociales, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de soixante-quatre centimes d'euro (EUR 0,64) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en des créances d'un montant total de cinq cent soixante-dix mille quatre cent vingt-deux livres sterling (GBP 570.422), correspondant à sept cent treize mille cent seize euros et soixante-quatre centimes d'euro (EUR 713.116,64) convertis au taux de conversion en date du 31 Mai 2012 de zéro point sept neuf neuf livres sterling (GBP 0.7999) pour un euro (EUR 1,-) (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total de cinq cent soixante-dix mille quatre cent vingt-deux livres sterling (GBP 570.422,-) correspondant à sept cent treize mille cent seize euros et soixante-quatre centimes d'euro (EUR 713.116,64) convertis au taux de conversion en date du 31 Mai 2012 de zéro point sept neuf neuf livres sterling (GBP 0.7999) pour un euro (EUR 1,-).

La preuve par l'Associé de la propriété des créances constituant l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le Souscripteur a ensuite déclaré qu'un rapport a été établi par les Gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»), ledit Rapport, qui après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale des apports en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale de sept cent treize mille cent seize (713.116) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à émettre avec une prime d'émission totale de soixante-quatre centimes d'euro (EUR 0,64)».

Ensuite, l'Associé a décidé (i) d'accepter ladite souscription et ledit paiement par l'Associé, (ii) d'allouer les nouvelles parts sociales à l'Associé tel qu'énoncé ci-dessus, et (iii) de reconnaître l'effectivité de l'augmentation de capital.

Troisième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa un de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 6.** Le capital émis de la Société est fixé à un million cinq cent quarante-deux mille six cent quatre-vingt euros (EUR 1.542.680,-) divisé en un million cinq cent quarante-deux mille six cent quatre-vingt (1.542.680) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées "

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. Taudière, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 juin 2012, REM/2012/596. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012066113/191.

(120094366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Global Climate Partnership Fund SA, SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 150.193.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2012.

Pour le Conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2012066203/13.

(120094450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Global Institutional Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8035 Strassen, 19, rue des Lilas.

R.C.S. Luxembourg B 148.731.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2012.

Référence de publication: 2012066205/10.

(120093709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

GDF SUEZ Treasury Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 160.772.

CONSEIL DE GERANCE: DEMISSION/NOMINATION

L'assemblée générale ordinaire, en sa séance du 6 juin 2012, a:

- pris acte de la démission de Monsieur Jan Brackenier en qualité de gérant à la date du 6 juin 2012;
- nommé en qualité de gérant Monsieur Alain Pasteleurs, demeurant Avenue des Frères Fleischman 39 à 1410 Waterloo (Belgique). Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2012.

Florence Poncelet / Rachid Azoughagh

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2012066211/16.

(120094218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Green for Growth Fund, Southeast Europe SA, SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 150.164.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2012.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2012066209/13.

(120094433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

LSF Japan Investments I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.034.625,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 126.427.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession du 6 avril 2012, que la société B6 Holding, a transféré l'unique part sociale préférentielle de la Société à Lone Star Capital Investments S.à r.l., société de droit Luxembourgeois dont le siège social se trouve au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Suite à ce contrat du 6 avril 2012, les parts sociales de la Société son détenues comme suit:

Lone Star Capital Investments S.à r.l.	8.276 parts sociales ordinaires
	1 part sociale préférentielle

Le 8 juin 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012066325/19.

(120094633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Opus GP Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 130.580.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth of May.

Before Us, Maître Pierre PROBST, notary residing in Ettelbrück.

There appeared:

The société à responsabilité limitée AIGGRE Opus Holding SARL, (matr: 2007 2438 117) (B130544) with its registered office in L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider,

here represented by Mr. Gary HESS, employee, having his professional address in Ettelbruck,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on the 24th of May 2012.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, here represented, explains:

1) She is owner of all the five hundred (500) shares of OPUS GP Sàrl (matr: 2007 2438 370) (B130580), a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Paul HENCKS, notary then residing in Luxembourg, on July 30th, 2007, and published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2037 dated September 20th, 2007;

- That the share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each;

2) The commercial business of OPUS GP sàrl has been given up.

3) Sitting in an Extraordinary General Meeting modifying the statutes, she pronounces the anticipated dissolution of the company, becoming proximate operative.

4) She appoints herself as company's liquidator, and in this qualification, request the notary to act that all the liabilities of the company are regulated, whereas liabilities in relationship with the close of liquidation are duly supplied, and finally, with regards to possible liabilities of the company actually unknown and then unpaid, she irrevocably takes upon herself obligation to pay these liabilities, so that all liabilities of the company have been regulated.

5) Remaining assets have been attributed to the shareholder.

6) Liquidation of the company is to be considered as done and closed.

7) Managers are discharged of their fonctions.

8) Account books and documents of the company will stay during five (5) years at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

The one who bear a certified copy of this present deed is able to do publications and deposits.

In witness whereof, the undersigned notary who understands and speaks English, declares that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French version. In case of divergences between the french and the english version, the english version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Ettelbrück.

The document having been read to the person appearing, which is known to the notary by his surnames, christian names, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française:

L'an deux mil douze, le 30 mai.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbrück, soussigné.

A comparu:

la société à responsabilité limitée AIGGRE Opus Holding SARL, (matr. 2007 2438 117) (B 130544) ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider,

ici représentée par Monsieur Gary HESS, employé, demeurant professionnellement à Ettelbruck,

en vertu d'une procuration signée à Luxembourg le 24 mai 2012,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire instrumentant et par le comparant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, ici représentée comme il est dit, expose ce qui suit:

1) Elle est propriétaire des cinq cents (500) parts sociales de OPUS GP Sàrl (matr: 2007 2438 370) (B130580), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, créée par un acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 30 juillet 2007 et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2037 le 20 septembre 2007;

et dont le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,00 €), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,00 €) chacune,

2) L'activité commerciale de la société a cessé;

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, elle prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat;

4) Elle se désigne comme liquidateur de la société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la société actuellement inconnus et donc non encore payés, elle assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la société est réglé;

5) L'actif restant est attribué à l'associé;

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

7) Décharge pleine et entière est donnée aux gérants.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans au siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que, sur demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Ettelbrück.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Gary HESS, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} juin 2012. Relation: DIE/2012/6519. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 11 juin 2012.

Référence de publication: 2012067025/84.

(120095884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Eaton Holding V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 128.126.

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of May,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Eaton Worldwide LLC, a private company with limited liability, duly incorporated and validly existing under the laws of the state of Delaware, United States of America, registered with the Delaware Division of Corporation under number 5387124 and having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, in the City of Wilmington, County of New Castle, 19801 Delaware, United States of America (the "Shareholder"),

hereby represented by Maître Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 31 May 2012.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

I. The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Eaton Holding V S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of fifty million twelve thousand five hundred twenty-five euro (EUR 50,012,525.-), with registered office at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 14 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 10 July 2007 number 1412 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128.126 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a notarial deed dated 30 September 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2516 of 19 November 2010.

II. The Shareholder recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to the Shareholder:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of two thousand four hundred seventy-five euro (EUR 2,475.-) so as to raise it from its current amount of fifty million twelve thousand five hundred twenty-five euro (EUR 50,012,525.-) to fifty million fifteen thousand euro (EUR 50,015,000.-).

2 To issue ninety-nine (99) new shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of sixty-six million eight hundred fifty-six thousand seven hundred sixty-five euro (EUR 66,856,765.-) by Eaton Worldwide LLC and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4 To amend article 6 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

III. The Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of two thousand four hundred seventy-five euro (EUR 2,475.-) so as to raise it from its current amount of fifty million twelve thousand five hundred twenty-five euro (EUR 50,012,525.-) up to fifty million fifteen thousand euro (EUR 50,015,000.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue ninety-nine (99) new shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon the Shareholder declared to subscribe for the ninety-nine (99) new shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) and to make payment in full for such new shares together with a share premium in an amount of sixty-six million eight hundred fifty-six thousand seven hundred sixty-five euro (EUR 66,856,765.-) by a contribution in kind consisting of all the shares of Eaton Holding III B.V., a company organized under the laws of The Netherlands, having its registered office at Europalaan 202, NL-7559SC Hengelo, The Netherlands and registered with the Register of Commerce and Companies of The Netherlands under number 24169879 (the "Contribution").

The Contribution represents a value in aggregate amount of sixty-six million eight hundred fifty-nine thousand two hundred forty euro (EUR 66,859,240.-).

Proof of the ownership of the Contribution has been given to the undersigned notary by the Shareholder.

The Shareholder declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the ninety-nine (99) shares having nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each (total EUR 2,475.-), to be issued with a total share premium of sixty-six million eight hundred fifty-six thousand seven hundred sixty-five euro (EUR 66,856,765.-)."

The Report, which after having been signed "ne varietur" by the Shareholder, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the ninety-nine (99) new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the capital increase.

As a consequence article 6 of the articles of incorporation of the Company shall from now on read as follows:

" **Art. 6. Corporate Capital.** The issued capital of the Company is set at fifty million fifteen thousand euro (EUR 50,015,000.-), divided into two million six hundred (2,000,600) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at seven thousand euro (EUR 7.000.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente et un mai,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Eaton Worldwide LLC, une société à responsabilité limitée régie par le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, inscrite au registre de l'état du Delaware sous le numéro 5387124 ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, 19801 Delaware, États-Unis d'Amérique (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 31 mai 2012.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

I. L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Eaton Holding V S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de cinquante millions douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 50.012.525.-), ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte notarié en date du 14 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 10 juillet 2007 sous le numéro 1412 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.126 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte notarié en date du 30 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2516, en date du 19 novembre 2010.

II. L'Associé reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant, lequel est connu de l'Associé:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 2.475,-) afin de le porter de son montant actuel de cinquante millions douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 50.012.525,-) à cinquante millions quinze mille euros (EUR 50.015.000,-).

2. Emission de quatre-vingt-dix-neuf (99) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3. Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de soixante-six millions huit cent cinquante-six mille sept cent soixante-cinq euros (EUR 66.856.765,-) par Eaton Worldwide LLC et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

4. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

5. Divers.

III. L'Associé a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 2.475,-) afin de le porter de son montant actuel de cinquante millions douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 50.012.525,-) à cinquante millions quinze mille euros (EUR 50.015.000,-).

Seconde résolution

L'Associé a décidé d'émettre quatre-vingt-dix-neuf (99) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes

Souscription - Libération

L'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus a déclaré souscrire les quatre-vingt-dix-neuf (99) nouvelles parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de soixante-six millions huit cent cinquante-six mille sept cent soixante-cinq euros (EUR 66.856.765,-) par un apport en nature consistant en toutes actions de Eaton Holding III B.V., une société régie par le droit des Pays-Bas, ayant son siège social à Europalaan 202, NL-7559SC Hengelo, Pays-Bas et immatriculée au Registre du Commerce et Société des Pays-Bas sous le numéro 24169879 (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total de soixante-six millions huit cent cinquante-neuf mille deux cent quarante euros (EUR 66.859.240,-).

La preuve de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné par l'Associé.

L'Associé a encore déclaré que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associé a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale des apports en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (total EUR 2.475,-), à émettre avec une prime d'émission de soixante-six millions huit cent cinquante-six mille sept cent soixante-cinq euros (EUR 66.856.765,-)».

Le Rapport, qui après avoir été signé «ne varietur» par l'Associé, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de procéder à la modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

En conséquence l'article 6 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à cinquante millions quinze mille euros (EUR 50.015.000,-) divisé en deux millions six cents (2.000.600) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: J.-P. Spang, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 juin 2012, REM/2012/594. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012066147/174.

(120094328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Goldman Sachs Private Equity Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 142.376.

Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 octobre 2008, acte publié au Mémorial C no 2669

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Goldman Sachs Private Equity Holdings Luxembourg S.à r.l.

Dominique Le Gal

Gérant

Référence de publication: 2012066206/15.

(120094770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

**Serenity Gaia S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Gaia International Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 143.035.

In the year two thousand and twelve, the twenty-fourth day of May.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

SERENITY HOSPITALITY GROUP, S.A., a limited liability company (société anonyme), under Luxembourg Law, having its registered office at 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies Register under number B132709,

here represented by Mr Geoffroy t'Serstevens, with professional address in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, by virtue of a proxy given under private seal on May 16, 2012.

The said proxy, initialled *in varietur* by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- SERENITY HOSPITALITY GROUP, S.A., prenamed is the sole current shareholder (the Sole Shareholder) of GAIA INTERNATIONAL HOLDING S.À R.L, a société à responsabilité limitée, a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143035 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on October 31, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2889 of December 3, 2008; and amended several times and last by deed of

the undersigned notary on January 5, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 504 of February 25, 2012.

- that the Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Then the Sole Shareholder representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder decides to change the Company's name into SERENITY GAIA S. à r.l.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to amend subsequently article 4 of the Articles of the Company which shall read as follows:

Art. 4. The Company will assume the name of SERENITY GAIA S. à r.l.

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatrième jour de mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

SERENITY HOSPITALITY GROUP, S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social situé au 22 rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B132709,

ici représenté par Monsieur Geoffroy t'Serstevens, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 16 mai 2012.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que SERENITY HOSPITALITY GROUP, S.A., précitée est le seul actuel associé (l'Associé Unique) de Serenity Hospitality Trading S.à r.l. constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143035 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date 31 octobre 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 décembre 2008 numéro 2889 et modifié à plusieurs reprises et dernièrement le 5 janvier 2012 suivant acte reçu par le notaire instrumentant publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 504 du 25 février 2012.

- que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Ensuite, la partie comparante, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société en SERENITY GAIA S. à r.l.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la société qui se lira comme suit:

Art. 4. La Société prend la dénomination de SERENITY GAIA S. à r.l.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Geoffroy t'Serstevens, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 31 mai 2012. LAC / 2012 / 24984. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 juin 2012.

Référence de publication: 2012066846/82.

(120095835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Goldman Sachs Private Equity Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 142.376.

Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 octobre 2008, acte publié au Mémorial C no 2669

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Goldman Sachs Private Equity Holdings Luxembourg S.à r.l.

Dominique Le Gal

Gérant

Référence de publication: 2012066207/15.

(120094771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Goldman Sachs Private Equity Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 142.376.

Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 octobre 2008, acte publié au Mémorial C no 2669

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Goldman Sachs Private Equity Holdings Luxembourg S.à r.l.

Dominique Le Gal

Gérant

Référence de publication: 2012066208/15.

(120094772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Joint Bulk Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 38.727.

In the year two thousand twelve, on the fourth of June.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "JOINT BULK INVESTORS S.A.", a société anonyme (joint stock company) having its registered office at L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand Duchy of Luxembourg), R.C.S. Luxembourg B 38727, incorporated by a deed of the notary Alphonse LENTZ, residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg), dated November 29th, 1991 published in the Memorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 190 of May 9th, 1992 (hereafter the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on 3th May 2011, published in the Mémorial n° 1518 on 8th July 2011.

The General Meeting was presided by Mr Charles DURO, attorney at law, Chairman of the board of directors of the Company, with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Karine MASTINU, attorney at law, with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

The General Meeting elected as scrutineer Mr Lionel BONIFAZZI, attorney at law, with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

The chairman requested the notary to act that:

I. - The Chairman states that the shareholders have been convened.

II. - The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

III.- The Chairman states that it appears from the attendance list established and certified by the members of the bureau that the total number of the 35.610 shares issued are present or represented at this meeting which is consequently duly constituted and may deliberate and decide upon the items on its agenda, hereinafter reproduced.

IV. - The agenda of the General Meeting was the following:

Agenda

1. Modification of the representation authority of the Company;
2. Amendment of article 12 of the by-laws so as to reflect the decisions taken;
3. Miscellaneous.

After approval and deliberation of the foregoing, the General Meeting passed the following resolutions by unanimous decisions:

First resolution

The general Meeting resolved to modify the representation authority of the Company so that the Company will be bound by the individual signature of each director.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, article 12 of the by-laws will now be read as follows:

“ **Art. 12.** The Company will be bound by the individual signature of each director or the single signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.”

Nothing else being on the agenda, the General Meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same persons and in case of any divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le quatre juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réuni une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société “JOINT BULK INVESTORS S.A.”, société anonyme ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg B 38727, constituée par acte du 29 novembre 1991 par-devant Maître Alphonse LENTZ, notaire de résidence à Remich, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 190 du 09 mai 1992, (ci-après “la Société”).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 3 mai 2011, publié au Mémorial numéro 1518 du 8 juillet 2011.

L'Assemblée Générale était présidée par Me Charles DURO, avocat, Président du conseil d'administration de la Société, demeurant professionnellement à 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire Me Karine MASTINU, avocat, demeurant professionnellement à 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

L'Assemblée Générale a choisi comme scrutateur Me Lionel BONIFAZZI avocat, demeurant professionnellement à 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

Le président a prié le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires ont été convoqués.

II.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

III.- Il ressort de la liste de présence que le nombre total des 35.610 actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

IV.- L'ordre du jour de l'Assemblée Générale était le suivant:

Ordre du jour

1. Modification du mode de représentation de la Société;
2. Modification de l'article 12 des statuts afin de refléter la décision prise ci-dessus;
3. Divers.

Après avoir approuvé et délibéré ce qui précède, l'Assemblée Générale a, à l'unanimité, décidé ce qui suit:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de modifier le mode de représentation de la Société de sorte que la Société sera désormais engagée par la signature individuelle de chaque administrateur.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 12 des statuts a été modifié et a dorénavant la teneur suivante:

“ **Art. 12.** La Société sera engagée par la signature individuelle de chaque administrateur ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.”

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et qui parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous avec Nous notaire signé le présent acte.

Signé: C. Duro, K. Mastinu, L. Bonifazzi, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 juin 2012. Relation: EAC/2012/7202. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012066275/101.

(120094150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Gapi Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Haneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 61.924.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2012066210/12.

(120094692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

GKIG, Generale Kapital und Invest Gesellschaft AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 75.037.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 18/07/2000

EXTRAIT

En date du 5 juin 2012, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 18 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg au 61 Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, avec effet au 16 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GENERALE KAPITAL UND INVEST GESELLSCHAFT A.G.,

Référence de publication: 2012066213/13.

(120094365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Hôtel MEYER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6310 Beaufort, 120, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 98.318.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 7 mai 2012 à 10.00 heures

Le mandat du commissaire aux comptes EWA REVISION S.A. est remplacé par la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy. Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale à tenir en l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2012066250/14.

(120094260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Genvest SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 46.629.

—
Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Madame Corinne BITTERLICH. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Luxembourg, le 24 mai 2012.

GENVEST SPF S.A.

Référence de publication: 2012066215/13.

(120093922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

AOB Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 169.164.

—
STATUTS

L'an deux mil douze, le seize mai

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1. Monsieur Jean TEMAN, né le 19 juin 1947 à Nabeul (Tunisie), avec adresse professionnelle au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen

2. Monsieur Geoffrey FADOUL EL ACHKAR, né le 13 mai 1985 à Beit Chebab (LIBAN), avec adresse professionnelle au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen

Tous deux représentés par Madame Geneviève BERTRAND, employée privée, demeurant à B-6983 La Roche-en-Ardenne, Mousny 45, en vertu de procurations sous seing privé dressée à Luxembourg, le 04 mai 2012, lesquels procurations, après avoir été signée NE VARIETUR par le Notaire et la comparante, resteront ci-annexées.

Lesquels comparants, tels que représentés, ont déclaré vouloir constituer une société anonyme dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée - Capital

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "AOB HOLDINGS".

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Mamer/Capellen.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits intellectuels de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et droits intellectuels, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra finalement accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000) représenté par QUINZE MILLE CINQ CENT (15500) actions de DEUX EUROS (EUR 2) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions resteront toutefois nominatives jusqu'à la libération complète du capital social.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un actionnaire unique, le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un actionnaire, il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour le compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si une majorité de 80 % de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière a été déléguée soit par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Art. 13. Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 14. La surveillance financière de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier mardi du mois de mai de chaque année à 17.00 heures. L'assemblée générale annuelle doit être tenue dans les six mois de la clôture de l'exercice et la première assemblée générale peut avoir lieu dans les dix-huit mois suivant la constitution.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 18. Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Le calcul du quorum se fait selon les modalités prévues par la loi. Sont réputés présents pour ce calcul les actionnaires qui participent à l'assemblée générale les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Année sociale - Bilan

Art. 19. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établissent le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, ils soumettent ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 20. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration ou de l'administrateur unique l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 22. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2012.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2013.

Souscription et Libération

Les comparants ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

Jean TEMAN, préqualifié	7 750
Geoffrey FADOUL EL ACHKAR, préqualifié	7 750
TOTAL	15 500

Les actions ont été libérées à concurrence de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000), par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ [montant].-EUR

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

- 1) La société fonctionnera au moyen d'un conseil d'administration composé de 3 administrateurs.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Jean TEMAN, né le 19 juin 1947 à Nabeul (Tunisie), avec adresse professionnelle au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen

- Monsieur Geoffrey FADOUL EL ACHKAR, né le 13 mai 1985 à Beit Chebab (Liban), avec adresse professionnelle au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen

- Monsieur Houssam KANAAN, né le 15 novembre 1983 à Beit Chebab (Liban), avec adresse professionnelle au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen

3) Est nommé Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2018, Monsieur Jean TEMAN.

4) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société FIDROYAL Sàrl, ayant son siège social au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B-42317.

5) Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

6) Le siège social est fixé au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-duché de Luxembourg.

7) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme "ADALIN Holding" SA

a) - Monsieur Jean TEMAN, né le 19 juin 1947 à Nabeul (Tunisie), avec adresse professionnelle au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen

b) - Monsieur Geoffrey FADOUL EL ACHKAR, né le 13 mai 1985 à Beit Chebab (Liban), avec adresse professionnelle au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen

c) - Monsieur Houssam KANAAN, né le 15 novembre 1983 à Beit Chebab (Liban), avec adresse professionnelle au 89 e, Parc d'Activités, L-8308 Capellen

Lesquels membres présents ou représentés après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils ont désigné administrateur-délégué Monsieur Jean TEMAN, préqualifiée, chargée de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société dans toute opération par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 21 mai 2012 - WIL/2012/419 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 31 mai 2012.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2012065944/225.

(120093055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2012.

Global-Pack S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.659.

EXTRAIT

Première résolution

L'assemblée prend à l'unanimité, selon la majorité qualifiée des Associés de la Société, la résolution suivante:

Acceptation de la cession par la société NOURICIA S.A., 6, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg, de 62 parts sociales de la société en faveur de Monsieur Ludovic Convert, employé privé, demeurant, 16, rue Victor Hugo en France à F-54260 Longuyon.

Référence de publication: 2012066218/13.

(120094613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

ACMBernstein Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 134.520.

—
EXTRAIT

Suite à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 29 mai 2012, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- Réélection du conseil d'administration de la Société. Désormais le conseil d'administration de la Société est composé comme suit, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013:

- * M. Yves Prussen
- * M. Silvio Cruz
- * M. Louis Thomas Mangan
- * M. Bertrand Reimmel

L'adresse professionnelle de M. Reimmel est établi au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Ernst & Young a été reconduit dans ses fonctions de réviseur d'entreprises de la Société pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

En date du 29 mai 2012, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de nommer M. Bertrand Reimmel en tant qu'administrateur délégué pour une durée indéterminée en remplacement de Nicolas Bérard.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2012.

Pour ACMBernstein Strategies

Référence de publication: 2012067297/24.

(120096007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

HarbourVest VII-Venture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 110.460.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012066240/9.

(120094654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Eiger Securities S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 150.860.

—
In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth of May;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

1) Mr. Richard ASHTON, company director, born in Edmonton (Canada), on October 4, 1963, residing in SG14 3NH Hertfordshire, Watton At Stone, Woodhall Park, Home Farm Cottage (United Kingdom); and

2) Mr. Andrew BINNS, company director, born in Hackney (United Kingdom), on August 29, 1961, residing in CO9 1SD Essex, Gossfield, Bounces Farm (United Kingdom).

Both are here represented by Mrs. Maria TKACHENKO, certified chartered accountant, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling, by virtue of two proxies given under private seal; such proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearers, being the sole partners (the "Partners") of "Eiger Securities S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1661 Luxembourg, 7, Grand-Rue, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 150860, incorporated pursuant to a deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on January 13, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 419 of February 26, 2010 (the "Company"),

and having waived the prior notice period, if any, provided by the articles of association of the Company, declared themselves as being duly convened as an extraordinary general meeting to address the following agenda:

Agenda

1. Approval of the Company's annual financial statements for the period ending on the 31st of December 2010 and for the year ending on the 31st of December 2011;
2. Approval of the Company's interim financial statements for the period ending on the 15th of May 2012;
3. Dissolution of the Company;
4. Discharge of liability to the managers of the Company for the exercise of their mandates until the adoption of the resolution on the dissolution of the Company;
5. Appointment of the private limited liability company "ZIFFER LU S.à r.l.", established and having its registered office in L-8274 Kehlen, 16, Schoulwee, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 157253, as liquidator of the Company (the "Liquidator");
6. Determination of the powers of the Liquidator as follows:
 - the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended;
 - the Liquidator may accomplish all the acts provided for by Article 145 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the Partners in the cases in which it is requested;
 - the Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments;
 - the Liquidator is relieved from inventory and may refer to the annual accounts referred to under the previous resolution;
 - the Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

Having carefully reviewed the points on the agenda, the managers in their report and the draft annual accounts for the period ending on 31st of December 2010 and the year ending on 31st of December 2011, the Partners adopted the following resolutions:

First resolution

The Partners resolve to approve annual accounts for the period ending on 31st of December 2010 and for the year ending on 31st of December 2011.

Second resolution

The Partners resolve to approve interim accounts for the period ending on 15th of May 2012.

Third resolution

In compliance with the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Partners decide to dissolve the Company.

Fourth resolution

On the basis of the annual accounts of the Company for the year ending on 31st of December 2011, the Partners resolve to grant discharge of liability to the managers of the Company, Mr. Richard ASHTON, Mr. Andrew BINNS and Mrs. Natacha KRENINGER WEST, the latter residing in Luxembourg, for the exercise of their mandates until the adoption of the present resolution.

Fifth resolution

As a consequence of the resolutions taken above, the Partners decide to appoint the private limited liability company "ZIFFER LU S.à r.l.", established and having its registered office in L-8274 Kehlen, 16, Schoulwee, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 157253, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

Sixth resolution

The Partners resolve that the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The Partners further resolve that the Liquidator may accomplish all the acts provided for by Article 145 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the Partners in the cases in which it is requested.

The Partners further resolve that the Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with

or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Partners further resolve that the Liquidator is relieved from inventory and may refer to the annual accounts referred to under the previous resolution.

The Partners further resolve that the Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuf mai;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Richard ASHTON, administrateur de société, né à Edmonton (Canada), le 4 octobre 1963, demeurant à SG14 3NH Hertfordshire, Watton At Stone, Woodhall Park, Home Farm Cottage (Royaume-Uni); et

2) Monsieur Andrew BINNS, administrateur de société, né à Hackney (Royaume-Uni), le 29 août 1961, demeurant à CO9 1SD Essex, Gossfield, Bounces Farm (Royaume-Uni).

Les deux sont ici représentés par Madame Maria TKACHENKO, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Les comparants, seuls associés (les "Associés") de "Eiger Securities S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 150860, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 419 du 26 février 2010 (la "Société"),

et ayant renoncé à l'avis de convocation prévu par les statuts de la Société, se sont déclaré dûment rassemblés en assemblée générale extraordinaire des associés de la Société convoquée pour adresser l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Approbation des comptes annuels pour la période se terminant le 31 décembre 2010 et pour l'année se terminant le 31 décembre 2011;

2. Approbation des comptes intermédiaires de la Société pour la période se terminant au 15 mai 2012;

3. Dissolution de la Société;

4. Décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à l'adoption de la résolution sur la dissolution de la Société;

5. Nomination de la société à responsabilité limitée "ZIFFER LU S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8274 Kehlen, 16, Schoulwee, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 157253, en tant que liquidateur de la Société (le "Liquidateur");

6. Détermination des pouvoirs du Liquidateur de la manière suivante:

- Le Liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus prévus par les Articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

- Le Liquidateur peut accomplir tous les actes prévus par l'Article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

- Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, oppositions ou autres empêchements;

- Le Liquidateur est dispensé d'inventaire et peut se référer aux comptes annuels de la Société visés par la résolution qui précède;

- Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Et après avoir attentivement revu les divers points à l'ordre du jour, entendu les gérants en leur rapport et les projets de comptes annuels de la Société pour la période se terminant le 31 décembre 2010 et pour l'année se terminant le 31 décembre 2011, les Associés ont adopté les résolutions suivantes

Première résolution

Les Associés décident d'approuver les comptes annuels de la Société pour la période se terminant le 31 décembre 2010 et pour l'année se terminant le 31 décembre 2011.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'approuver les comptes intermédiaires pour la période se terminant le 15 mai 2012.

Troisième résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, les Associés décident de dissoudre la Société.

Quatrième résolution

Sur la base des comptes annuels de la Société pour la période se terminant le 31 décembre, 2011, les Associés décident d'accorder décharge aux gérants de la Société, Monsieur Richard ASHTON, Monsieur Andrew BINNS et Madame Natcha KRENINGER WEST, cette dernière demeurant à Luxembourg, pour l'exercice de leur mandat jusqu'à l'adoption de la présente résolution.

Cinquième résolution

Suite à la résolution qui précède, les Associés décident de nommer la société à responsabilité limitée "ZIFFER LU S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8274 Kehlen, 16, Schoulwee, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 157253, en tant que liquidateur de la Société (le "Liquidateur").

Sixième résolution

Les Associés décident que le Liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus prévus par les Articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les Associés décident en outre que le Liquidateur peut accomplir tous les actes prévus par l'Article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation des Associés dans les cas où celle-ci est requise.

Les Associés décident en outre que le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, oppositions ou autres empêchements.

Les Associés décident en outre que le Liquidateur est dispensé d'inventaire et peut se référer aux comptes annuels de la Société visés par la résolution qui précède.

Les Associés décident en outre que le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. TKACHENKO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mai 2012. LAC/2012/24914. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2012.

Référence de publication: 2012066153/186.

(120094341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Luxsaar G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 50.362.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 7 juin 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- Luxsaar G.m.b.h., avec siège social à L-1466 Luxembourg, 12 rue, Jean Engling, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry Schiltz, juge-délégué, et liquidateur Maître Nicolas Bernardy, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 29 juin 2012 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Me Nicolas Bernardy

Le liquidateur

Référence de publication: 2012066335/19.

(120094138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Compagnie Européenne de Financement C.E.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 1.860.

—
Extrait des décisions prises par les actionnaires de la Société lors de l'assemblée générale annuelle (l'Assemblée) tenue le 6 juin 2012

L'Assemblée a décidé:

1. (i) de renommer M. Thierry VAN DEN HOVE, M. Guido VANHOVE et M. Emmanuel VAN INNIS de leur mandat d'administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2016 et (ii) de ne pas renommer M. Jan Brackenier et Mme Saliha Merini de leur mandat d'administrateurs de la Société;

2. de nommer (i) M. Alain PASTELEURS, dont l'adresse professionnelle est située au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et (ii) M. Rachid AZOUGHAGH, dont l'adresse professionnelle est située au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, chacun en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2016; et

3. de renommer DELOITTE S.A. de son mandat de réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE EUROPEENNE DE FINANCEMENT C.E.F. S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2012066731/22.

(120095877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

GMT Global Multi-Strategy, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 130.210.

—
Le Rapport Annuel audité au 30 juin 2010 et la distribution des dividendes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012066219/10.

(120094336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

GMT Global Multi-Strategy Fund of Funds, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 130.813.

Le Rapport Annuel audité au 30 juin 2010 et la distribution des dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 février 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012066221/11.

(120094335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Goyave Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 154.818.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 juin 2012

Référence de publication: 2012066222/10.

(120094215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Majestic Global Business S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 20, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 143.550.

Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 juillet 2011

1-) Il résulte d'une convention de cession de parts sociales signée en date du 22 juillet 2011, que l'associé unique de la société MAJESTIC GLOBAL BUSINESS S.à.r.l.,

- Monsieur BAILLY Aristide, demeurant 6 rue du recteur Louis Bruntz F-54000 Nancy cède à

- Monsieur BARECHE Abdelkader, demeurant 160A, rue Saint Dizier F-54000 Nancy

la totalité des parts sociales qu'il détient dans la société MAJESTIC GLOBAL BUSINESS S.à.r.l.

Suite à cette cession, Monsieur BARECHE Abdelkader, devient associé unique de la société.

2-) L'assemblée accepte la démission de Monsieur BAILLY Aristide de son poste de gérant.

3-) L'assemblée nomme BARECHE Abdelkader, demeurant 160A, rue Saint Dizier F-54000 Nancy au poste de gérant pour une durée indéterminée.

La société est engagée en toute circonstance par la signature du seul gérant.

4-) L'assemblée décide le transfert du siège social de la société de son adresse actuelle: 11 route de Luxembourg à L-4761 Pétange au 20 route de Luxembourg, L-4761 Pétange.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale Extraordinaire est close ce jour à 11h00.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg au siège de la société.

Fait à Luxembourg, le 22 juillet 2011.

BAILLY Aristide / BARECHE Abdelkader.

Référence de publication: 2012066345/23.

(120094070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Gran Tierra Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: BRL 20.031.912,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 163.089.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Référence de publication: 2012066224/11.

(120094045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Grand Hôtel de Vianden S.à r.l. - Ancien Hof van Holland, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 6, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 106.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bartholomeus Gerrit PEVERELLI

Associé-gérant administratif

Référence de publication: 2012066225/11.

(120094007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Greythan Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 38, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 85.440.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Référence de publication: 2012066227/10.

(120094717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

GT Local Invest 8 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 132.113.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012066228/11.

(120094301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Germanix, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 169.233.

STATUTS

L'an deux mille douze, le trente mai;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "Paddock Fund Administration S.A.", en abrégé "PFA", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kröll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 147823,

ici représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer par les présentes et dont les statuts sont arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée "GERMANIX".

Art. 2. La société aura son siège social à Luxembourg. La durée en est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente,

l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant à directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

Elle pourra en outre investir dans l'acquisition de marques, brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature que se soit.

Elle pourra emprunter sous toutes les formes.

Art. 4. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) représenté par TROIS MILLE CENT (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10,-) chacune, entièrement libérées.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la société sont détenues par un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Par dérogation, le premier président sera nommé par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 7. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou de l'administrateur délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Le premier administrateur-délégué sera nommé par l'assemblée générale.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables. En lieu et place d'un commissaire aux comptes, la société peut aussi nommer un auditeur externe agréé, dont le mandat est renouvelé tacitement ou à chaque assemblée générale.

Art. 9. Le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes en se conformant à la loi.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation le premier exercice social commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille douze.

Art. 11. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

Les titres et parts bénéficiaires qui peuvent être créés ne donnent pas droit à la participation au vote.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois d'avril à seize heures et pour la première fois en deux mille treize.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. La société peut acquérir ses propres actions dans le cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 14. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "Paddock Fund Administration S.A.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (€ 31.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille euros.

Assemblée générale des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires/auditeurs externes à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Christian DENIZON, directeur de sociétés, né à Valence (France), le 16 août 1970, demeurant à F-57330 Kanfen, 2 rue du Cimetière (France);

- Monsieur Tom BERNARDY, directeur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 4 mai 1970m demeurant à L-4423 Soleuvre, 23, rue des Erables; et

- Madame Marta LAVARONI, administratrice de sociétés, née à Palmanova (Italie), le 30 août 1982, demeurant à L-1611 Luxembourg, 9 avenue de la Gare.

Monsieur Christian DENIZON, préqualifié, est appelé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration, et se trouve investi par l'assemblée générale du pouvoir de signature individuel, les autres administrateurs ayant pouvoir de signature collectif. Le Président (ou à défaut les deux autres administrateurs) est mandaté pour ouvrir tout compte bancaire, signer tout contrat et procéder aux formalités nécessaires permettant le bon fonctionnement de la société ainsi que sa gestion.

3) Est appelée aux fonctions d'auditeur externe:

La société à responsabilité limitée "ICS DELOITTE LUXEMBOURG, SARL", établie et ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B0053433.

4) Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2017 et le mandat de l'auditeur externe prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

5) L'adresse de la société est fixée au 25A, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg. L'adresse de la société peut être changée à l'intérieur de la commune de Luxembourg sur simple décision du conseil d'administration.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mai 2012. LAC/2012/24919. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2012.

Référence de publication: 2012066860/130.

(120094879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

GT Local Invest 8 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 132.113.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012066229/11.

(120094302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

L'Arche d'Alliance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 169.195.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU

Monsieur Gilles-Bernard TURMEL, né le 12 novembre 1948 à Dinan, France, demeurant 15 Avenue d'Echenilly, F-10120 Saint André les Vergers, France.

Lequel comparant, ès - qualité qu'il agit, a requis du notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de "L'ARCHE D'ALLIANCE S.A."

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet.

3.1. La société a pour objet l'activité d'agent d'affaires en qualité d'apporteur d'affaires, toutes activités de mise en relation entre des personnes et/ou des sociétés, la prestation de services administratifs, l'assistance administrative à l'exclusion de toute activité rentrant dans le domaine du conseil économique.

3.2. La société pourra également prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

3.3. La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

3.4. La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

3.5. La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

3.6. D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg - Ville. Le siège social de la Société pourra être transféré à l'intérieur du la Ville de Luxembourg par une décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand - Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

4.2. Lorsque le conseil d'administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.

Art. 5. Capital - Actions.

5.1. Capital.

Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000,00 (trente et un mille euros) divisé en 310 (trois cent dix) actions ayant chacune une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) (les "Actions").

5.2. Actions.

5.2.1. Les Actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

5.2.2. La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les Actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces Actions.

5.2.3. Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires. La cession d'Actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toutes personnes dûment mandatées à cet effet.

Art. 6. Augmentation de capital.

6.1. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents Statuts, telles que prévues à l'Article 7 ci-après.

6.2. La Société peut racheter ses propres Actions sous les conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Assemblées des actionnaires – Général.

7.1. L'actionnaire unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

7.2. En cas de pluralité d'actionnaires, chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, requiert une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

7.3. Toute assemblée générale des actionnaires sera convoquée conformément à la Loi.

7.4. Chaque Action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

7.5. Sauf stipulations contraires de la Loi, les décisions prises par l'assemblée générale annuelle ou ordinaire des actionnaires, dûment convoquée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants, indépendamment de la proportion du capital représenté.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes prévues par la Loi.

Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être approuvées devront réunir une majorité de deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

7.6. Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires afin de participer à toute assemblée des actionnaires.

7.7. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, les actionnaires pourront valablement dispenser de toutes formalités de convocations.

Art. 8. Conseil d'administration.

8.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) administrateurs, dont obligatoirement un administrateur technique dûment autorisé par le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement à exercer les activités décrites dans l'objet social, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

8.2. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou qu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

8.3. Les administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six (6) ans maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.

8.4. Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de cette personne morale.

8.5. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée lors de l'assemblée générale des actionnaires.

8.6. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront désigner dans les trente (30) jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, lequel restera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires; ou convoquer une assemblée générale des actionnaires pour son remplacement immédiat.

8.7. Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

Art. 9. Modalités procédurales.

9.1. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Quelle que soit la composition du conseil d'administration, son Président pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

9.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme, fax courrier électronique à chaque administrateur au moins trois (3) Jours Ouvrables avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télégramme, fax ou courrier électronique. Cette convocation peut être levée par le consentement donné par écrit, par fax, télégramme ou courrier électronique. Une convocation ne sera pas requise pour les réunions du conseil d'administration tenues à des dates, heures et places précédemment convenues par le conseil d'administration.

9.3. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre Administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par courrier électronique, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement vidéo et de téléconférence est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être physiquement présents et autorisés à voter.

9.4. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente à la réunion du conseil d'administration.

9.5. Les décisions seront prises à la majorité des voix exprimées des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

9.6. Les résolutions écrites signées par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles valablement prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

9.7. Dans la perspective des Statuts, "Jours Ouvrables" a pour signification tout jour calendaire (autre que samedi et dimanche) pendant lequel les banques sont ouvertes pour affaires à Luxembourg.

Art. 10. Procès-verbaux des conseils d'administration.

10.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées dans le livre des procès-verbaux de la Société, lesquels seront signés par tous les administrateurs présents à la réunion. La signature de tous administrateurs participant à la réunion par télé ou vidéoconférence sera apposée par la personne ayant reçu instruction à cet effet pendant la vidéoconférence ou la conférence téléphonique.

10.2. Les résolutions prises par l'administrateur unique seront constatées dans le livre des procès-verbaux de la Société.

10.3. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par son administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Président et le secrétaire ou par deux des administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

11.2. Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que les pouvoirs de représentation de la Société en relation avec ceux – ci à un des membres du conseil d'administration, qui sera nommé comme administrateur -délégué. Le conseil d'administration pourra en outre conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateur, afin de nommer et révoquer tous agents et employés et de fixer leurs rémunérations.

11.3. Une telle délégation à un membre du conseil d'administration impose à celui-ci l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués à cet administrateur - délégué.

Art. 12. Pouvoirs de représentation. La Société est engagée par la seule signature de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont l'administrateur-délégué ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Art. 13. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la Loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes formeront le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de maximum six (6) ans.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Réserve Légale.

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués au compte de la réserve statutaire. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

14.2. Dividendes.

14.2.1. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

14.2.2. Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la Loi.

Art. 15. Dissolution et Liquidation.

15.1. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts.

15.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires, déterminant en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 16. Loi applicable. Pour tous les points non réglés aux présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la Loi.

Art. 17. Assemblée générale annuelle.

17.1. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le troisième (3ème) lundi du mois de mai à 14h00.

17.2. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle sera tenue le Jour Ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

17.3. D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieux et places tels que spécifié dans les avis de convocations.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Dispositions transitoires.

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2013.

Souscription.

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Nombre d'Actions	Montant souscrit (en EUR)	% du capital social
Monsieur Gilles-Bernard TURMEL	310	31.000,00	100,00%

Les actions ont été libérées à concurrence de 25% par paiement en espèces, de sorte que la somme de EUR 7.750,- (sept mille sept cent cinquante euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi que preuve en a été donnée au notaire soussigné par la production d'un certificat bancaire.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ont été dûment accomplies.

79960

Information

Le notaire soussigné a informé les comparants qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou toute modification de l'objet social relative à une activité commerciale, ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, ceux-ci doivent être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants; et/ou s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre effective son activité partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Evaluation des frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Assemblée générale extraordinaire.

Le comparant ci-dessus, représentant la totalité du capital souscrit a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1).

2. Est nommé au poste d'administrateur unique et d'administrateur-délégué Monsieur Gilles-Bernard TURMEL, prénommé.

Sauf renouvellement, son mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2017

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société JAWER CONSULTING S.A., Société Anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés_Luxembourg sous le numéro B 54164.

Sauf renouvellement, son mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2017

4. Le siège social de la Société est fixé à L-1941 Luxembourg 241, Route de Longwy

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G-B. TURMEL, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 1^{er} juin 2012. Relation: LAC/2012/25085. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2012066292/237.

(120094122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

H.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 82.788.

Extrait du PV de la réunion du C.A. tenue en date du 11 mai 2012

Changement d'adresse

L'adresse privée de M. Daniel Petitjean, administrateur et administrateur - délégué de la société H.F. S.A., se situe au 61, rue Schmitz à L-8190 Kopstal depuis le 13 mars 2012.

Référence de publication: 2012066230/11.

(120094501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

H.K. Baustudio SA, Société Anonyme.

Siège social: L-7526 Mersch, 5, allée W. Leonard.

R.C.S. Luxembourg B 88.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012066234/10.

(120094698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

H.S. Art in Metal Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 121.302.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 07/06/2012.

Référence de publication: 2012066235/10.

(120094380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Pierre Bassing-Houyoux succ. L. et C. Bassing, Société en nom collectif.

Siège social: L-9420 Vianden, 33, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 92.823.

DISSOLUTION

Les associées de la société Pierre Bassing-Houyoux Succ. L. et C. Bassing, Madame Claire Karier, épouse Bassing et Madame Margot Mardo, épouse Bassing, ont décidé de procéder à la dissolution de la société.

La société a été constituée sous seing privé le 23 mai 1960.

Par acte notarié du 09 avril 1991 par-devant Maître Fernand Unsen, notaire à Diekirch, Messieurs Louis et Chariot Bassing ont cédé l'intégralité de leurs parts dans le capital social à leurs deux épouses Margot Bassing-Marso et Calire Bassing-Karier qui sont dès lors à partir de cette date et de manière égalitaire, les seules associées de l'entreprise.

Tous les actifs de la société ayant été liquidés et toutes les dettes réglées, les associées décident de dater la dissolution de la société au 15 mai 2012.

Les associées restent solidairement et indivisiblement responsables de tous les engagements pris par la société dans le passé avant sa dissolution.

Les dossiers de la société seront archivés au siège social pendant la durée de 5 ans.

Fait à Vianden, le 02 mai 2012.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

SOCIETE ANONYME

Signature

Référence de publication: 2012066395/23.

(120094310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Xanthos S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 115.044.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 mars 2012

1. Le siège social de la société a été transféré au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2012.

2. La démission de Monsieur Jos HEMMER de son mandat d'administrateur a été acceptée avec effet au 1^{er} avril 2012.

3. A été nommé administrateur avec effet au 1^{er} avril 2012:

Monsieur Christophe JASICA, né le 23.1.1976 à Rocourt, Belgique, demeurant professionnellement à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

1. Ont été réélus administrateurs avec effet au 1^{er} avril 2012:

Madame Martine KAPP et Monsieur Eric LECLERC, demeurant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

2. A été réélu commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} avril 2012:

Monsieur Pascal FABECK, demeurant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2012067207/22.

(120095464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Hansteen Germany Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 108.365.

—
Extrait des décisions prises par les associées en date du 23 mai 2012

1. M. Ian Richard WATSON a démissionné de son mandat de gérant A.

2. Mme Sarah Michaela HORNBUCKLE, administrateur de sociétés, née à Mtarfa (Malte), le 9 mars 1971, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12, Clifford Street, Clarendon House, 6^{ème} étage, a été nommée comme gérante A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Hansteen Germany Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012066236/16.

(120094653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Hansteen Rodenbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 118.272.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 23 mai 2012

1. M. Ian Richard WATSON a démissionné de son mandat de gérant.

2. Mme Sarah Michaela HORNBUCKLE, administrateur de sociétés, née à Mtarfa (Malte), le 9 mars 1971, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12, Clifford Street, Clarendon House, 6^{ème} étage, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7.6.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Hansteen Rodenbach S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012066237/16.

(120094052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Desta S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Capital social: EUR 560.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 96.745.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 11 Juin 2012

En date du 11 juin 2012, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Mme Valérie Strappa de sa fonction d'Administrateur de la société avec effet au 30 mars 2012;

- d'accepter la démission de Mme Sylvie Crugnola, de sa fonction d'Administrateur de la société avec effet au 16 avril 2012;

- de nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2013:

Monsieur Pascal Wagner, né le 12 juillet 1968 à Thionville, France, employé privé, ayant son adresse professionnelle à 412F, Route d'Esch L-1030 Luxembourg;

Monsieur Vito Marinelli, né le 7 août 1976 à Luxembourg, employé privé, ayant son adresse professionnelle à 412F, Route d'Esch L- 1030 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2012.

Référence de publication: 2012067411/22.

(120095984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.

Hansteen Soltau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 116.358.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 23 mai 2012

1. M. Ian Richard WATSON a démissionné de son mandat de gérant.
2. Mme Sarah Michaella HORNBUCKLE, administrateur de sociétés, née à Mtarfa (Malte), le 9 mars 1971, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12, Clifford Street, Clarendon House, 6^{ème} étage, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8.6.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Hansteen Soltau S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012066238/16.

(120094646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Hansteen Tegel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 115.150.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 23 mai 2012

1. M. Ian Richard WATSON a démissionné de son mandat de gérant.
2. Mme Sarah Michaella HORNBUCKLE, administrateur de sociétés, née à Mtarfa (Malte), le 9 mars 1971, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12, Clifford Street, Clarendon House, 6^e étage, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7.6.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Hansteen Tegel S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012066239/16.

(120094438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

**Poclain Marketing & Services, Société Anonyme,
(anc. Bardane Strategies S.A.).**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 160.203.

—
L'an deux mil douze, le quatre mai.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BARDANE STRATEGIES S.A." avec siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 7 avril 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1448 du 1^{er} juillet 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Karl GUENARD, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Didier SABBATUCCI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Vincent DIDIER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale en "Poclain Marketing & Services" et modification subséquente de l'article 1.

2. Modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 2.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets, de marques et autres droits de propriété intellectuelle, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux sociétés dans lesquelles la société détient une participation directe ou indirecte, à toute société du groupe et à toute entité partenaire d'un projet dans lequel la société est directement ou indirectement intéressée, de toutes licences et assistance notamment financière, prêt, avance ou garantie.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion pour son compte ou celui d'autrui, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines et de tous droits de propriété intellectuelle, incluant notamment mais non exclusivement tous droits d'auteur sur des logiciels informatiques, tous brevets, toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que tous dessins et tous modèles.

La société aura également pour objet tous travaux de recherche et de développement liés à la création et à l'exploitation de tous droits de propriété intellectuelle.

La société pourra également faire toutes études ou réaliser tous services dans le domaine du marketing et de la vente.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.”

3. Fixation de la date d'assemblée générale annuelle au 1^{er} jeudi du mois de mai à 11 heures et pour la première fois en 2013.

4. Modification afférente de l'article 15 des statuts.

5. Création de 2 catégories d'administrateurs “Administrateur A” et “Administrateur B”.

6. Modification afférente de l'article 6 alinéa 1 et de l'article 9 alinéa 1 des statuts.

7. Nomination de 2 nouveaux administrateurs.

8. Démission du commissaire aux comptes actuel.

9. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes (réviseur d'entreprises agréé).

10. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en “Poclair Marketing & Services” et de modifier le premier alinéa de l'article 1 qui aura désormais la teneur suivante:

En version française

“ **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme, sous la dénomination de Poclair Marketing & Services.”

En version anglaise:

“ **Art. 1.** There exists a société anonyme, the name of which shall be Poclair Marketing & Services.”

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

En version française

“ **Art. 2.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l’acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d’apport, de souscription, de prise ferme ou d’option d’achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l’acquisition de brevets, de marques et autres droits de propriété intellectuelle, leur gestion et leur mise en valeur, l’octroi aux sociétés dans lesquelles la société détient une participation directe ou indirecte, à toute société du groupe et à toute entité partenaire d’un projet dans lequel la société est directement ou indirectement intéressée, de toutes licences et assistance notamment financière, prêt, avance ou garantie.

D’une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu’elle jugera utiles à l’accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d’émission d’obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l’alinéa précédent.

La société a également pour objet l’acquisition, la gestion pour son compte ou celui d’autrui, la constitution, l’enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l’usage dans le cadre de son activité et la concession de l’usage de tous noms de domaines et de tous droits de propriété intellectuelle, incluant notamment mais non exclusivement tous droits d’auteur sur des logiciels informatiques, tous brevets, toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que tous dessins et tous modèles.

La société aura également pour objet tous travaux de recherche et de développement liés à la création et à l’exploitation de tous droits de propriété intellectuelle.

La société pourra également faire toutes études ou réaliser tous services dans le domaine du marketing et de la vente.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu’immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l’accomplissement de son objet.”

En version anglaise:

“

Art. 2. The object of the company is the participation in any form whatsoever, in all commercial, industrial, financial or other enterprises, Luxembourg or foreign, the acquisition of all titles and rights through participation, contribution, subscription, underwriting or option, negotiation and any other way including the acquisition of patents and licensing, trademarks and other intellectual property rights, management and development, grant to companies in which the corporation has a direct or indirect participating interest, to any company of the group and any entity partner in a project where the company is directly or indirectly involved, including any financial assistance, loan, advance or guarantee.

In general, the company may take any measures and make any transactions it deems necessary for the performance and development of its purpose, particularly by borrowing in any currency, by issuing bonds and lending to companies mentioned in the preceding paragraph.

The corporate purpose of the company is the acquisition, the management for itself or for others, the incorporation, registration and filing, valuation, sale, use as part of its business and the concession of the use of all domain names and all intellectual property rights, including but not limited to all copyright in computer software, patents, all trademarks, trade names, and all drawings and models.

The company will also have as its object the research and development in relation with the creation and exploitation of all intellectual property rights.

The company may also make any studies or perform all services in the field of marketing and sales.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.”

Troisième résolution

L’assemblée décide de modifier la date de l’assemblée générale annuelle des actionnaires au 1^{er} jeudi du mois de mai à 11 heures et pour la première fois en 2013.

L’assemblée décide de modifier en conséquence l’article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

En version française

“ **Art. 15.** L’assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l’avis de convocation, le 1^{er} jeudi du mois de mai à 11 heures.

Si ce jour est férié, l’assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.”

En version anglaise

“ **Art. 15.** The annual meeting of shareholders shall be held on the first Thursday of the month of May at 11 a.m. according to the Law at the registered office or at any other location in the commune designated in the convening notices.

If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.”

Quatrième résolution

L'assemblée décide de créer deux catégories d'administrateurs, "Administrateur A" et "Administrateur B"

L'assemblée décide en conséquence de modifier les articles 6 (alinéa 1) et 9 (alinéa 1) des statuts pour leur donner la teneur suivante:

En version française

“ Art. 6. (alinéa 1). En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, administrateur de catégorie A et de catégorie B, actionnaires ou non.”

“ Art. 9. (alinéa 1). Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'un Administrateur de catégorie A et d'un Administrateur de catégorie B ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.”

En version anglaise

“ Art. 6. (first paragraph). In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, class A Director and class B Director, who need not be shareholders.”

“ Art. 9. (first paragraph). Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of one class A Director and one class B Director or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.”

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer deux nouveaux administrateurs à savoir:

Monsieur Laurent BATAILLE, dirigeant, né à Le Plessis-Belleville (F) le 1^{er} août 1955, demeurant professionnellement à Route de Compiègne F-60410 Verberie, France, Administrateur de catégorie A

Monsieur Guillaume BATAILLE, dirigeant, né à Senlis (F) le 6 septembre 1967 demeurant professionnellement à Route de Compiègne F-60410 Verberie, France, Administrateur de catégorie A

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2013.

Le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

Administrateur de catégorie A

Monsieur Guillaume BATAILLE, prénommé.

Monsieur Laurent BATAILLE, prénommé

Administrateur de catégorie B

Monsieur Marc AMBROISIEN, directeur, né à Thionville (France), le 8 mars 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais

Monsieur Reinald LOUTSCH, directeur, né à Pétange, le 18 mai 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais

Madame Elise LETHUILLIER, directeur adjoint, née à Dreux (France), le 17 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de HRT Révision S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes et décide de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide en conséquence de nommer à la fonction de réviseur d'entreprises agréée de la Société:

La société anonyme MAZARS Luxembourg, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.962.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréée prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2013.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. GUENARD, D. SABBATUCCI, V. DIDIER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 mai 2012. Relation: LAC/2012/21464. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2012.

Référence de publication: 2012066670/187.

(120094829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2012.

Havilland (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 1.518.000,00.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 159.242.

—
EXTRAIT

Faisant suite au décès de Maître Charles Ossola en date du 23 juin 2011, les gérants de la société ont décidé lors de la réunion du Conseil des gérants qui s'est tenue en date du 30 juin 2011:

- Madame Esbelta De Freitas, née le 30 août 1969 à Villerupt, France, résidant professionnellement au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, a été nommée gérant de la société, en remplacement de Maître Charles OSSOLA avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Havilland (Luxembourg) Sàrl,

Référence de publication: 2012066241/16.

(120093951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Henkel Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 165.418.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 07 juin 2012.

Référence de publication: 2012066243/10.

(120094043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Hôtel Royal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 20.228.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 3 avril 2012 à 15.00 heures à Luxembourg

Le mandat de commissaire de la société Montbrun Révision Sàrl expire en 2012 et n'est pas renouvelé.

Le mandat de réviseur d'entreprises de la société de Révision Charles Enschedé "SRE" a expiré en 2006 et n'a pas été renouvelé.

L'Assemblée nomme, comme réviseur d'entreprises agréé, la société BDO Audit, Le Dôme Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, BP 351 L-2013 Luxembourg, pour une période d'un an, son mandat prenant fin à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2013.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012066252/17.

(120094193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Heirens Constructions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7738 Colmar-Berg, Zone Industrielle, route de Cruchten.

R.C.S. Luxembourg B 102.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frank SCHULLER

Le gérant

Référence de publication: 2012066244/11.

(120094699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Heliaste Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

R.C.S. Luxembourg B 45.153.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012066245/9.

(120094278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

Heliaste Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

R.C.S. Luxembourg B 45.153.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012066246/9.

(120094311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2012.

The Consultancy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 3, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 81.291.

Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société The Consultance S.A.

Tous les Actionnaires sont présents.

Les Actionnaires ont pris les décisions suivantes:

Les Actionnaires décident:

- de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2012.

1) M. AIT MOKHTAR Hugues, Administrateur, demeurant à 3, Route de Luxembourg L-4761 PETANGE.

M. AIT MOKHTAR Hugues est également nommé Administrateur délégué avec pouvoir de signature individuelle ou par la signature collective de deux administrateurs dont la signature de l'administrateur délégué.

2) Mme NIZET Jennifer, Administrateur, demeurant à 3, Route de Luxembourg L-4761 PETANGE.

3) M. AIT MOKHTAR Yann, Administrateur, demeurant à 16, Allée Jean Monnet F-92131 ISSY-LES-MOULINEAU.

4) M. VERSET Frédéric, Commissaire aux comptes, demeurant à 6, Impasse Goutière B-6230 PONT-A-CELLES.

Les décisions ont été admises à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

THE CONSULTANCY S.A.

M. AIT MOKHTAR Hugues / Mme NIZET Jennifer / M. AIT MOKHTAR Yann

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012067800/24.

(120096029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2012.